



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, G. BOUISSON, J. BOUISSON, M. CLUZEL, A. ESCURET, R. LORIVAL, D. MASSOL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Procurations : D. DOUARCHE à D. MASSOL, C. COURTENS à C. TARRAGA.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h10

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16/02/2021

Vote : Pour unanimité (12)

Arrivée (18h40) : D. AZEMA, J. MAJRI.

2. DELIBERATION VALIDATION TRAVAUX RD14 A TARASSAC ET PASSAGE EN AGGLOMERATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que sur proposition des services de l'agence technique départementale de Saint-Pons-de-Thomières et à la suite d'une délibération du conseil en date du 15 octobre 2021, il a été positionné dans la traversée du hameau de Tarassac, un aménagement « test » de type demi-écluses visant à réduire la vitesse de circulation des véhicules sur ce tronçon de la RD 14.

A l'issue de ces presque quatre mois d'expérimentation et au regard des chiffres de l'étude de trafic comparative réalisée par le Département, il apparaît que ce premier dispositif permet de réduire d'ores-et-déjà et de manière significative la vitesse de circulation dans le hameau. L'ensemble de l'aménagement projeté par les services du Département, comprenant un plateau traversant et une écluse simple au niveau de l'arrêt de bus, permettra alors de prolonger l'abaissement de la vitesse amorcé par la double demi-écluse déjà positionnée.

Sur la base de ces retours positifs, complétés par ceux des riverains, il est proposé au conseil municipal de valider la mise en place définitive de la double demi-écluse et d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté permanent de circulation faisant passer la traversée du hameau de Tarassac en agglomération (vitesse maximale de circulation réduite à 50 km/h au lieu de 70 km/h). Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (14).

3. DELIBERATION ACHAT SITE DE LA CAVE COOPERATIVE

Madame Le Maire rappelle que, suite au lancement de la procédure de liquidation judiciaire, le conseil municipal par délibération 09/11/2021 a fait part de son intention d'acquérir le site de la cave pour un montant de 30 000 €. Au vu de l'avis des domaines et de l'estimatif réalisé par un expert immobilier agréé, il s'avère que le montant est insuffisant. Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'achat de la Cave à 91 000€ et de l'autoriser à entreprendre des démarches auprès des banques en vue d'un emprunt.

Arrivée (18h35) : M. SIBILLE. **Vote :** Pour unanimité (15).

4. DELIBERATION PARTICIPATION COMMUNALE AU BATIMENT « MAISON MONTAGNES DU CAROUX »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la reconnaissance du massif des « Montagnes du Caroux » comme Pôle de Pleine Nature, il a été décidé l'implantation sur la commune de Mons-la-Trivalle, du bâtiment d'accueil du Pôle de Pleine Nature, appelée aussi « Maison des Montagnes du Caroux ». Ce bâtiment réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, sur une partie des parcelles communales du parking de l'avenue de la Gare, regroupera à la fois un office de tourisme dédié à la valorisation du massif et aux activités de pleine nature, ainsi que les nouveaux locaux de l'agence postale communale.

Les locaux actuels de l'agence postale communale étant difficilement aménageables pour les rendre conformes aux normes d'accessibilité, la commune a su profiter de la construction de ce nouveau bâtiment pour y intégrer dans un espace mutualisé le bureau de l'agence postale communale. C'est donc environ 26 m² répartis entre le bureau de poste et les toilettes publiques qui seront intégrés dans ce nouveau bâtiment aux normes en vigueur. A l'issue de la phase projet, le coût total du bâtiment a été arrêté à la somme de 333 317, 59 € HT, dont 66 223,53 € HT correspondant à la partie agence postale communale. La construction de cet espace bénéficie d'une subvention forfaitaire de La Poste d'un montant de 20 000€ ce qui ramène la participation communale à un autofinancement estimatif plafond de 46 223,53€ HT auxquels s'ajoute les 4 154,51€ HT correspondant aux toilettes publiques, soit un reste à charge pour la Commune de 50 378,03€ HT. Cette participation à l'investissement réalisé, sera versé à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, maître d'ouvrage, sous forme de loyers, échelonnés sur douze ans. Ces loyers mensuels seront majorés de la participation Communale aux frais de fonctionnement et d'entretien du bâtiment mutualisé. Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant de la participation Communale à la construction du bâtiment mutualisé de la « Maison des Montagnes du Caroux » et de l'Agence Postale Communale à hauteur maximale de 50 378,03€ (échelonnée en 144 mensualités), et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Vote : Pour unanimité (15).

**5. DELIBERATION APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL**

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes de l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Madame Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Régis LORIVAL, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2021, approuvant le budget primitif de l'exercice 2021 ;
Approbation du compte de gestion du budget principal : Vote : Pour (13), Abstention (1) J MAJRI.

6. DELIBERATION APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	744 765,09 €	Dépenses d'investissement :	266 852,00 €
Recettes de fonctionnement :	889 392,05 €	Recettes d'investissement :	298 924,03 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	144 626,96 €	Résultat d'investissement de l'exercice :	32 072,03 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat du budget principal 2020)		+ 337 910, 43 €	

Vote : Pour (13), Abstention (1) J MAJRI.

7. DELIBERATION APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET TOURISME

Approbation du compte de gestion du budget tourisme (voir point 5) : **Vote : Pour (13), Abstention (1) J MAJRI.**

8. DELIBERATION APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET TOURISME

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget tourisme de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	194 004,30 €	Dépenses d'investissement :	19 406,73 €
Recettes de fonctionnement :	156 121,03 €	Recettes d'investissement :	9237,75 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	37 883,27 €	Résultat d'investissement de l'exercice :	- 10 168,98 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat du budget tourisme 2020)		+ 28 719, 67 €	

Vote : Pour (13), Abstention (1) J MAJRI.

9. DELIBERATION APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion du budget assainissement (voir point 5) : **Vote : Pour (13), Abstention (1) J Majri.**

10. DELIBERATION APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2021, arrêté comme suit:

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'exploitation :	12 350,83 €	Dépenses d'investissement :	36 265, 96 €
Recettes d'exploitation :	23 319,50 €	Recettes d'investissement :	17 953, 86 €
Résultat d'exploitation de l'exercice :	10 968,67 €	Résultat d'investissement de l'exercice :	- 18 312,10 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat du budget assainissement 2020)		- 83 893,38 €	

Vote : Pour (13), Abstention (1) J MAJRI.

11. CONVENTION EVALUATION DES RISQUES ROCHEUX GORGES D'HERIC

Madame Le Maire expose les éléments de la convention. La fréquence des éboulements ayant augmenté sur le site des Gorges d'Héric, la CCMLHL (Communauté de Communes des Monts de Lacaune Montagne Haut Languedoc) et la commune de Mons la Trivalle ont décidé d'un commun accord de solliciter le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) afin de mener un programme de recherche et de développement partagés concernant l'évaluation du risque rocheux sur la route des Gorges d'Héric. La mairie de Mons versera au BRGM 9460, 80 € HT soit 27 % du coût du programme, le taux de financement étant calculé au prorata du linéaire de chacune des collectivités concernées.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (15).



12. CONVENTION AVEC CONCORDIA POUR RESTAURATION DU CHEMIN DE MONS AUX PRADALS

Madame Le Maire expose les éléments de la convention. Concordia organise en partenariat avec la mairie de Mons La Trivalle un chantier international de bénévoles d'une durée de 3 semaines (août/septembre). Le chantier portera sur la remise en état d'un mur en pierre sèche sur le chemin de Mons aux Pradals. La possibilité pour la commune d'assurer l'hébergement du groupe permet de réduire le coût. La participation financière de la mairie s'élèvera à 5020,00€.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (15).

13. CONVENTION ITEP LOUIS BIVES

Madame le Maire propose le renouvellement de la convention pour 2022 pour la période du 20 au 24 juin 2022. Elle rappelle l'objet de celle-ci : la Mairie de Mons-La-Trivalle confie à des jeunes de l'I.T.E.P Louis Bivès, encadrés par leurs professeurs et leurs éducateurs, la réalisation de petits travaux sur la Base de Plein Air en contrepartie de la gratuité de l'hébergement et de la prise en charge d'une activité sportive.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (15).

14. DELIBERATION POUR INSCRIPTION DANS L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SENTIER « LES TERRASSES »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a approuvé le 28 octobre 2021 le schéma de gestion des itinéraires pédestres d'intérêt communautaire (= itinéraires qui entrent dans le champ de compétence de la Cdcmc. A ce jour, cela correspond à près de 400 kms pour la randonnée pédestre.). Le Conseil Municipal est appelé à proposer en gestion communautaire le sentier « Les Terrasses ». Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (15).

15. DELIBERATION REFACTURATION TAXE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée du Jaur et que ce dernier assure la facturation du service de l'eau potable distribuée aux abonnés. La part concernant l'assainissement collectif étant appliqué sur le volume d'eau consommée, il est proposé de réaliser conjointement la facturation de l'eau potable et la facturation de l'assainissement collectif, regroupant la redevance assainissement assise sur le nombre de m3 d'eau consommé et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte dont le tarif est fixé chaque année par l'Agence de l'Eau ; Le syndicat reversera ensuite à la commune le produit de l'assainissement correspondant. Madame le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Vote : Pour unanimité (15).

16. QUESTION DIVERSES

- Madame le Maire remercie les donateurs qui ont participé à la collecte lancée pour l'Ukraine, ainsi que les élus qui ont pris en charge le tri, le conditionnement des dons et leur acheminement jusqu'à Saint Pons avant qu'ils ne soient transférés sur la plateforme de la Protection Civile.
- M. MURIOT pose la question de l'hébergement des personnes déplacées. Madame le Maire précise que les logements communaux qui pourraient éventuellement accueillir des réfugiés sont beaucoup trop isolés et ne correspondent pas forcément à l'heure actuelle aux besoins de personnes fragilisées. Elle suggère de réfléchir à d'autres propositions.
- Madame le Maire fait le bilan de l'épisode pluvieux. Elle remercie les pompiers du Centre de Secours pour leur engagement ainsi que les élus qui se sont mobilisés. Elle souligne que les différents travaux d'aménagement qui ont été réalisés suite aux épisodes de 2014 ont eu des effets positifs. Il reste toutefois quelques points problématiques (chemin du Fanc, route de Mons) auxquels des solutions devront être apportées avant l'automne.

Fin de la séance : 20h15

Le secrétaire de séance :

Régis LORIVAL

Le Maire

Arielle ESCURET

